



## CONTRAT D ANNUALISATION JE DOIS DES SOUS A MON EMPLOYEUR !!!!

Par **katoon**, le **06/09/2011** à **19:56**

Bonsoir,

Je suis employée comme garde d enfant à domicile.

Mon contrat d'annualisation stipulait 173 heures par mois.

Mais l'employeur n'a pas spécifié sur mon contrat, les jours de repos hebdomadaires, les jours de repos supplémentaires, les heures supplémentaires selon l'amplitude du travail sur le trimestre, ni de relevé de compteur d'heures ni de planning...

En fait, je n'ai pas fait les dites 173 heure par mois, l'employeur me mettait en congés, et ses parents venaient garder l'enfant.

Je suis en arrêt de travail actuellement.

Au mois d'août, j'ai pris quelques jours de congés et l'employeur m'a enlevé 285 euros pour des heures trop payées.

Je suis aussi en plan de surendettement à rembourser. Seule, et j'ai besoin de ce travail.

Comme je suis en maladie je repointe toute l'année (depuis octobre 2010) et je me retrouve avec 200 heures à devoir à cet employeur !!!

L'employeur me dit "on s'arrangera" pour les sommes que je devoir lui rembourser.

Qui peut m'aider ?

Par **P.M.**, le **07/09/2011** à **10:48**

Bonjour,

Je vous conseillerais de contacter une association pour les assistantes maternelles dont vous trouverez les coordonnées éventuellement sur le net afin d'examiner de plus près votre situation qui est toujours particulière par rapport aux autres salariées...